



Décision de radiodiffusion CRTC 2018-284

Version PDF

Ottawa, 15 août 2018

Vista Radio Ltd.
Vanderhoof (Colombie-Britannique)

Demande 2018-0393-2, reçue le 28 mai 2018

CIVH Vanderhoof – Révocation de licence

1. Vista Radio Ltd. (Vista) a demandé la révocation de la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale CIVH Vanderhoof (Colombie-Britannique), renouvelée dans *Diverses entreprises de programmation de radio commerciale – Renouvellement de licences*, décision de radiodiffusion CRTC 2012-703, 21 décembre 2012.
2. Compte tenu de la demande du titulaire et conformément à l'article 9(1)e) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil **révoque** la licence de radiodiffusion attribuée à Vista Radio Ltd. à l'égard de l'entreprise susmentionnée.
3. En raison de la présente révocation, la demande de renouvellement (2017-0713-4) relativement à cette station est retirée, et aucune autre action n'est requise. De plus, Vista s'est engagé à augmenter le niveau de programmation locale sur sa station CIRX-FM-1 Vanderhoof de 3,5 à 126 heures.

Secrétaire général